

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20696**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Métiers de l'audiovisuel, option : métiers de l'image

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteurs d'académie - Chanceliers des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Lire, analyser, comprendre

Préparer avant le tournage

Préparer la mise à disposition du média et assurer son suivi

Mettre en œuvre de la captation

Entretien du matériel et gérer les consommables

Le titulaire du brevet de technicien supérieur Métiers de l'audiovisuel, option : Métiers de l'image a la charge de mettre en œuvre les moyens de captation de l'image. Il est capable d'assurer la mise en forme des prises de vues d'un programme audiovisuel.

Les pratiques professionnelles que recouvre ce champ d'activité s'appuient sur une culture ouverte acquise dans les domaines artistiques, sportifs et de l'information et de la communication. C'est un professionnel spécialisé des techniques de l'image et de son traitement.

Impliqué techniquement et artistiquement dans le processus global de la réalisation d'un programme audiovisuel, le « technicien Image » intervient sous la responsabilité d'un réalisateur, d'un chef de car ou d'un responsable éditorial.

L'exercice de ce métier requiert des compétences professionnelles ainsi que des qualités personnelles nécessaires au travail en équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- sociétés de productions audiovisuelles ;

- prestataires techniques (production/postproduction, communication, évènement) ;

- chaînes de télévision nationales, régionales, locales, généralistes ou thématiques, web TV, diffuseurs.

- technicien de reportage ;

- opérateur de prise de vue/cadreur ;

- technicien lumière (audiovisuel, évènementiel).

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

L1507 : Montage et post-production

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le règlement d'examen comporte 6 épreuves sanctionnant les conditions de la certification. 3 unités sont évaluées par contrôle en cours de formation au cours de deux années et permet de délivrer 120 crédits.

Domaine professionnel

U 3 Environnement économique, juridique et technologie des équipements et supports

U 4 Techniques et mise en œuvre

U 5 Épreuve professionnelle de synthèse

U 6 Situation en milieu professionnel

Domaine général

U1 Culture audiovisuelle et artistique

U2 Anglais

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé **5** ans.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Universitaires, enseignants, professionnels

Après un parcours de formation continue	X		Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Universitaires, enseignants, professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Universitaires, enseignants, professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation articles D643-1 à D643-35

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 4 juin 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

209 diplômés (session 2013)

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Lieu(x) de certification :

Diplôme délivré sous l'autorité des Recteurs d'académie

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) :

<http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP :

<http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Arrêté du 3 juillet 2002 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS « métiers de l'audiovisuel